

## RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

La journée d'étude se tiendra le jeudi 22 octobre 2015 de 9h00 à 17h00.

### LIEU :

SALLE DES CONGRÈS  
Maison des Parlementaires  
Rue de Louvain, 21  
B-1000 Bruxelles

### DROIT D'INSCRIPTION :

Le prix est fixé à 75€ par personne (participation au colloque, traduction simultanée, lunch et pauses-café).

Cette somme est à verser, avant le 15 octobre 2015, sur le compte IBAN: BE68 3401 5581 0734 SWIFT: BBRUBEBB, avec en communication « colloque ABETRASS » + nom du participant.

Toute annulation non communiquée au plus tard le 20 octobre à l'adresse [catherine.fett@ulg.ac.be](mailto:catherine.fett@ulg.ac.be) sera facturée au prix plein.

Pour les magistrats, stagiaires judiciaires et membres du personnel de l'ordre judiciaire :

L'IFJ ne prend pas en charge les frais éventuels des personnes qui s'inscrivent mais ne sont pas effectivement présentes. Il est toutefois permis de se faire remplacer par un collègue qui signe la liste de présence mentionnant son nom et sa fonction à côté du nom du collègue remplacé.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

Madame Catherine FETT  
[catherine.fett@ulg.ac.be](mailto:catherine.fett@ulg.ac.be)  
Tel. +32(4)366.31.57 - Fax. + 32(4)366.29.52

### INSCRIPTION :

Au moyen du carton réponse ci-joint,  
Par email ([catherine.fett@ulg.ac.be](mailto:catherine.fett@ulg.ac.be)),  
Par fax (04/366.29.52)  
En ligne: <https://my.ulg.ac.be/abetrass>

Le colloque est agréé par l'IFJ et par l'OBFG (6 points).

**RÉPONSE SOUHAITÉE POUR LE 15 OCTOBRE 2015**

## ABETRASS VOUS CONVIE À SA JOURNÉE D'ÉTUDE



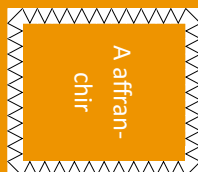
## LE RÈGLEMENT DE TRAVAIL

### 50<sup>e</sup> ANNIVERSAIRE DE LA LOI INSTITUANT LES RÈGLEMENTS DE TRAVAIL

**Jeudi 22 octobre 2015  
de 9h00 à 17h00**

SALLE DES CONGRÈS  
Maison des Parlementaires  
Bruxelles

A l'attention de Madame Catherine FETT  
Quartier Agora  
Place des Orateurs 3 – bât. B31  
B - 4000 LIEGE



# PROGRAMME



L'Association belge pour le droit du travail et de la sécurité sociale, asbl constituée par près d'une quarantaine de professeurs de droit social des universités belges, a pour objectif de favoriser les contacts académiques entre professeurs d'université et de diffuser le savoir de ses membres tant sur la scène nationale qu'internationale.

Le cinquantième anniversaire de la loi du 8 avril 1965 instituant les règlements de travail est l'occasion de revenir sur cette norme particulière que constitue le règlement de travail, à la fois outil de protection des salariés et instrument de gestion des employeurs.

Ce colloque, bilingue avec traduction simultanée, est destiné au monde des juristes et au monde des entreprises.

- 9h00 Accueil des participants**  
**I<sup>e</sup> partie sous la présidence de Willy VAN EECKHOUTTE (UGent)**
- 9h15 Mot d'accueil**  
Willy VAN EECKHOUTTE (UGent)
- 9h30 Introduction historique**  
Bruno DEBAENST (UGent)
- 10h00 Introduction théorique**  
Filip DORSEMONT (UCL)
- 10h30 Le règlement de travail en droit néerlandais**  
Jaap M. VAN SLOOTEN (Universiteit van Amsterdam)
- 11h00 Pause**
- 11h20 Le règlement intérieur en droit français**  
Martine LE FRIANT (Université d'Avignon)
- 11h50 Questions-débat**
- 12h15 Lunch**  
**II<sup>e</sup> partie sous la présidence de Fabienne KÉFER (ULg)**
- 13h00 Le rôle des inspecteurs sociaux**  
Cécile DRESSEN (SPF Emploi, travail et concertation sociale)
- 13h30 Le règlement de travail, un exemple rare de co-détermination**  
Johan PEETERS (UHasselt)
- 14h00 Le champ d'application: à cheval sur les secteurs privé et public**  
Alexander DE BECKER (UHasselt)
- 14h30 Pause**
- 14h50 Le règlement de travail en tant qu'outil du pouvoir disciplinaire**  
Patrick HUMBLET (UGent)
- 15h20 Le règlement de travail en tant qu'outil de flexibilisation**  
Jan VANTOURNOUT (SDWorx)
- 15h50 Le règlement de travail en tant qu'outil de prévention ou de gestion des risques psychosociaux**  
Valérie FLOHIMONT (UNamur)
- 16h20 Questions—débat**

**CARTON  
RÉPONSE**

Nom : ..... Prénom : .....  
Date de naissance: .....  
Fonction : .....  
Entreprise : .....  
Rue : ..... n° /bte : .....  
Code Postal : ..... Localité : .....  
Tél. : ..... Fax : .....  
E-mail : .....  
Souhaite une facture: oui non TVA : .....

Réponse  
souhaitée pour  
le 12 octobre 2015 par :

COURRIER

Faculté de droit de l'ULg  
Catherine FETT  
Quartier Agora,  
Place des Orateurs 3 (Bât. B31)  
B-4000 Liège

EMAIL

[catherine.fett@ulg.ac.be](mailto:catherine.fett@ulg.ac.be)

FAX

04/366.29.52